

RAPPORT ANNUEL

La Française Patrimoine Flexible

Fonds Commun de Placement

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le conflit survenu en Iran le 28 février a accru la volatilité des prix de l'énergie et des marchés financiers, tout en renforçant les risques pesant sur l'économie mondiale (moins de croissance, plus d'inflation).

Avant cet événement, la croissance mondiale pour 2026 était estimée à environ 3,3 % par le Fonds monétaire international (FMI) un rythme proche de celui de 2025. Cette dynamique reposait alors sur la résilience des principales économies, des conditions financières favorables, le dynamisme des investissements technologiques et une orientation commerciale américaine plus modérée. De nouvelles prévisions du FMI seront publiées en avril.

Malgré les premiers signaux diplomatiques entre les États-Unis et l'Iran, les négociations demeurent complexes et l'ampleur des répercussions du conflit reste incertaine. Elles dépendront notamment de l'intensité et de la durée des perturbations affectant le marché des hydrocarbures et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que des réponses budgétaires mises en œuvre au niveau national. La perspective d'une normalisation du transit dans le détroit d'Ormuz — point de passage stratégique où transitent près de 20 millions de barils de pétrole par jour et plus de 100 milliards de mètres cubes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an — demeure entourée de fortes incertitudes.

Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté une posture attentiste, avec un biais plus restrictif, notamment en zone euro et au Royaume-Uni afin d'éviter que la hausse des prix de l'énergie ne se transforme en inflation persistante, malgré un risque accru de ralentissement de la croissance. Comme pour les prévisions de croissance et d'inflation, la trajectoire future des taux dépendra largement de l'évolution du conflit. Aux États-Unis, la croissance a atteint 2,1 % en moyenne en 2025 et s'établirait à 2,3 % cette année, selon le consensus Bloomberg. L'impact du choc énergétique y serait plus limité que dans les régions asiatiques et européennes, les États-Unis étant exportateurs nets d'énergie et peu exposés à une contraction des approvisionnements en GNL en provenance du Golfe. L'activité serait par ailleurs soutenue par la mise en œuvre de l'One Big Beautiful Bill Act (OBBBA) de 2025, en particulier au premier semestre, ainsi que par la poursuite des investissements liés à l'intelligence artificielle. L'impact des hausses tarifaires s'atténuerait progressivement, malgré les incertitudes liées au cadre commercial après l'invalidation, le 20 février 2025, par la Cour suprême des tarifs « réciproques » fondés sur l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA). Le régime tarifaire attendu resterait néanmoins globalement proche des conditions antérieures. Le marché du travail a ralenti, avec une modération marquée des créations d'emploi et un taux de chômage en hausse à 4,4 % (vs 4,2 % il y a un an), tout en demeurant bas. L'inflation sous-jacente des dépenses de consommation personnelle (core PCE), l'indicateur privilégié par la Réserve fédérale (Fed), s'est établie à 3,1 % en janvier dû à l'impact des hausses tarifaires. La Fed a procédé à trois baisses de taux en 2025, pour un total de 75 points de base, et maintient depuis le début de l'année 2026 son taux directeur dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 %, un niveau jugé restrictif mais proche de la neutralité. Bien que l'institution conserve un biais accommodant et anticipe une baisse supplémentaire de 25 points de base d'ici la fin de l'année, son président Jerome Powell a indiqué qu'il pourrait ne pas y avoir de nouvelle baisse de taux en 2026 en l'absence de progrès sur l'inflation. Selon les estimations d'économistes compilées par Bloomberg en mars, le core PCE augmenterait en moyenne de 2,9 % cette année, tandis que l'inflation totale PCE atteindrait 3,1 %, en hausse par rapport à une prévision précédente de 2,6 %.

Dans la zone euro, après 0,9 % en 2024, la croissance a atteint 1,4 % en 2025, soutenue par les services et la dynamique de l'économie espagnole. Elle serait de 1,1 % en 2026 selon le consensus Bloomberg. Ces prévisions demeurent toutefois sujettes à révision, le choc géopolitique au Moyen-Orient introduisant un risque baissier pour l'activité. Dans ses dernières projections, la Banque centrale européenne (BCE) a d'ailleurs abaissé sa prévision de croissance 2026 de 1,2 % à 0,9 %. Avec une inflation revenue autour de 2 %, la BCE maintient depuis l'été son taux de dépôt à 2 %, un niveau jugé neutre. Elle réaffirme toutefois sa détermination à ancrer durablement l'inflation à sa cible, dans un contexte de risques haussiers significatifs liés à la guerre au Moyen-Orient, qui perturbe fortement les marchés du gaz. Ce positionnement suggère qu'elle pourrait être prête à relever ses taux si le conflit venait à se prolonger.

En Chine, la croissance a atteint 5 % en 2025, conforme à l'objectif officiel et identique à 2024. Pour 2026, elle est attendue entre 4,5 % et 5 % selon le consensus Bloomberg, en ligne avec la cible fixée par le gouvernement. L'activité reste soutenue par le secteur manufacturier, tandis que la demande intérieure et l'immobilier demeurent contraints. Les ventes au détail montrent toutefois un début d'année plus dynamique.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Les politiques monétaires et budgétaires devraient rester mesurées. Sur le plan externe, la Chine bénéficie de l'invalidation par la Cour suprême américaine des droits de douane fondés sur l'IEEPA : le taux moyen des droits sur les importations chinoises retomberait sous 30 % selon les estimations. L'incertitude demeure toutefois élevée, notamment après l'annonce, mi-mars, de nouvelles investigations américaines au titre de la Section 301 du Trade Act de 1974, visant à rétablir une pression tarifaire après l'invalidation du dispositif précédent.

Par ailleurs, bien que le pétrole brut transitant par le détroit d'Hormuz ait représenté environ 35 % de l'approvisionnement total chinois en 2025 selon Vortexa (en incluant les volumes maritimes et non maritimes), le système d'importation du pays demeure globalement résilient face à une perturbation temporaire du détroit. Cette résilience tient à la diversification de son mix énergétique et de ses fournisseurs, au niveau élevé de ses stocks terrestres, ainsi qu'à la stabilité des flux acheminés par pipelines depuis la Russie.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Patrimoine Flexible - Part R	La Française Patrimoine Flexible - Part I	La Française Patrimoine Flexible - Part F
Fonds	0,88%	1,07%	2,35%
Indice	4,51%	4,51%	4,51%

Sur l'exercice courant du 31/03/2025 au 31/03/2026, le fonds La Française Patrimoine Flexible part R enregistre une performance nette de +0,88% pour le fonds, à comparer avec une performance de +4,51% pour l'indice de référence. L'indice de référence est composé pour 30% MSCI World dividendes nets réinvestis (€) + 70% Bloomberg Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged (€).

Le millésime 2025 aura été globalement favorable en 2025 pour les marchés financiers, marqué par des plus hauts historiques et/ou de plusieurs années sur de nombreux indices actions. Cette progression s'est accompagnée d'une crainte graduelle d'une bulle liée à l'intelligence artificielle qui a été le grand catalyseur de l'enthousiasme des investisseurs. Les indices boursiers ont, en outre, été soutenus par des anticipations d'assouplissement monétaire et par la résilience des résultats d'entreprises.

L'or physique s'est imposé comme l'un des actifs les plus performants de l'année. Son prix a dépassé les 3 600 euros l'once et affiche une hausse supérieure à 45 % en 2025. Parmi les raisons de cet engouement : demande accrue des banques centrales, tensions géopolitiques, anticipations de baisse des taux. L'argent, en effet, suit une trajectoire similaire, en forte accélération ces derniers mois.

Après avoir perdu 2,1 % en 2024, le CAC 40 s'est apprécié, en 2025, de 10,4 %. Ce résultat positif est intervenu malgré un contexte politique chahuté et la politique commerciale américaine. Le poids du secteur du luxe, exposé à la guerre tarifaire américaine, et la situation financière et politique de la France expliquent le retard pris par le CAC 40 par rapport aux autres places boursières européennes. Les principaux indices européens (EuroSTOXX, MSCI Europe) progressent entre +16% et +18%, portés par la performance de l'Allemagne et des pays d'Europe du Sud. Le marché américain a encore surpris par son dynamisme. Avec l'engouement pour l'IA, l'indice Nasdaq a gagné sur l'année plus de 20 %. Le S&P 500 s'est apprécié de 17 % et le Dow Jones de 13 %. Il convient de noter que le Dollar US s'est fortement déprécié, venant réduire très significativement les performances converties en Euros, comme c'est le cas dans l'indice de référence du fonds. Le dollar a perdu 13% en 2025 face à l'euro, impacté par les menaces sur l'indépendance de la banque centrale américaine, la baisse des taux directeurs de la FED et, la politique économique et commerciale mise en œuvre par l'administration Trump.

Sur fond de ralentissement de la croissance mondiale, et de l'équilibre offre-demande, le cours du baril de pétrole a baissé au cours de l'année 2025, d'environ 17%, aux alentours de 61 Dollars fin 2025.

Alors que la BCE avait initié dès 2024 son processus d'assouplissement monétaire, la Fed procède à une première baisse des taux en septembre 2025 pour soutenir l'activité avec une inflation qui tombe sous les 3 %. Le marché du travail se normalise, avec des créations d'emplois en baisse et un taux de chômage en légère hausse. En zone Euro, plusieurs pays (France, Espagne, Italie) annoncent des plans d'investissements verts, aides aux PME pour stimuler l'emploi et la production tandis que la BCE continue à baisser les taux directeurs pour stimuler la demande et faciliter le crédit.

Sur le front obligataire, les taux souverains évoluent en ordre dispersé (baisse des taux longs aux Etats-Unis, légère hausse en Allemagne et fort recul des taux italiens en Europe du Sud). Le marché du crédit reste bien orienté tout au long de 2025, avec une très faible volatilité, hormis l'épisode du Liberation Day, qui a provoqué un court épisode de volatilité de 15 jours.

Au titre du 1^{er} trimestre 2026, le principal catalyseur aura, bien évidemment été le de déclenchement des frappes américano-israéliennes sur l'Iran samedi 1^{er} mars, la mort du Guide Suprême Khamenei, et la riposte de Téhéran à travers tout le Golfe Persique ont provoqué une revalorisation brutale de toutes les classes d'actifs.

La 1^{ère} semaine de Mars, le pétrole a logiquement enregistré sa plus forte hausse hebdomadaire de l'histoire des futures (+35%), l'indice KOSPI a connu son plus gros crash journalier jamais enregistré, tandis que le rapport sur l'emploi américain (première destruction nette d'emplois depuis décembre 2020) est venu appuyer le risque de stagflation que le marché redoute.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

L'un des faits marquants de la semaine est la surperformance relative des actifs américains, aidés par la hausse du Dollar durant cet épisode d'extrême volatilité. L'or a déçu en tant que valeur refuge, victime de la force du dollar.

Dans ce contexte, on assiste à une violente rotation sectorielle, les secteurs technologiques sont violemment chahutés tandis que le secteur énergie bondit dans le sillage du prix du baril, sans qu'aucune des mesures d'urgence déployées (libération record de 400 millions de barils par l'AIE, dérogation 30 jours pour les achats indiens de pétrole russe, réflexion sur le Jones Act) ne rassure. Le détroit d'Hormuz est fermé au trafic commercial. Et l'Irak a coupé 1,5 million de barils/jour de production. Le Brent dépasse 113 dollars en cours de mois, le WTI frôle les 100 dollars, le yen franchit 160 pour la première fois depuis 2024. Le gaz naturel européen (TTF) a fait +85% depuis le conflit et +118% YTD.

En à peine deux semaines, la guerre américano-israélienne contre l'Iran a déclenché le plus grand choc pétrolier depuis la crise du Covid — et peut-être même depuis 1973. Le Détroit d'Ormuz — par lequel transitent 13,2 millions de barils par jour — est quasi fermé.

Ce contexte a provoqué un ajustement très violent des anticipations monétaires des grandes banques centrales, jusqu'à anticiper moins d'une baisse de la FED et 3 hausses de taux BCE sur front de résurgence d'inflation.

Alors que les actions s'effondrent, les obligations d'entreprise même de bonne qualité, ni les actifs obligataires ne jouent leur rôle d'actifs refuges, le spectre de la stagflation commençant alors à faire frémir.

En termes d'indicateurs macro-économiques, l'inflation zone Euro (Core PCE de janvier) ressort à 3,0%, le PIB US Q4 2025 est révisé en baisse à +2,1% annualisé, le Sentiment Michigan préliminaire mars recule à 55,5.

On a donc simultanément : croissance qui déçoit, emploi qui s'affaiblit, inflation collante, et choc pétrolier exogène. La définition même de la stagflation. Les discussions portent désormais sur une éventuelle nécessité de remonter les taux. Les taux se tendent, notamment sur les échéances courtes. Le taux 10 ans américain est passé de 3,97% fin février à 4,43% au plus haut. Pourtant, malgré le recalage à la hausse des taux nominaux, les taux réels américains ont en réalité baissé car l'inflation anticipée monte encore plus vite.

Cinq semaines de baisse consécutives sur le S&P 500 — la plus longue série depuis 2022. Le conflit avec l'Iran se durcit avec des frappes américano-israéliennes sur des installations nucléaires et sidérurgiques iraniennes, l'Iran ripostant à travers le Golfe persique. Les marchés ont dû digérer en simultanée une Fed sur pause, une BCE qui envisage de monter ses taux, un or qui perd 10,5% en une semaine, et des hedge funds qui vendent à des niveaux record.

Sur le crédit, les obligations high yield américaines subissent leur sixième semaine consécutive de sorties de fonds. Obligations, actions, Bitcoin, or — tout baisse simultanément. Être long du secteur énergie reste la seule position qui fonctionne sur le 1^{er} trimestre 2026.

L'attribution de performance sur la période d'observation fait apparaître les principaux éléments suivants :

- La poche actions contribue à hauteur de +0,43% sur la période d'observation, correspondant à une performance de notre poche actions de +7,22% contre +11,47% pour l'indice MSCI World NR EUR. En termes d'allocation, la surpondération sur les actions émergentes nous a été profitable, tandis que notre sous-pondération relative sur les actions américaines nous a coûté en relatif. Au-delà de l'effet allocation, c'est la sélection des sous-jacents vis des ETF article 8/9, qui nous a pénalisé, ces ETF ayant dans l'ensemble sous-performé les indices standard de marché, quelle que soit la zone géographique observée.
- L'enveloppe obligataire contribue à hauteur de +1,07 % sur la période d'observation, l'essentiel de la contribution provenant de la partie Crédit (obligations souveraines (+5 bps), obligations d'entreprises (+60 bps, dont 23 points de base sur le segment des subordonnées financières), taux variables (+42 bps).
- Le fonds diversifié La Française LUX – Carbon Impact Income contribue à hauteur de +17 bps (+8,57% en performance sur la période d'observation).
- Le monétaire et les liquidités contribuent à +0,73% de performance sur la période d'observation.
- Les frais contribuent à -1,45% de performance sur la période d'observation (contre -1,36% pour l'exercice précédent).

L'actif net du fonds La Française Patrimoine Flexible R s'établit à 75,923 M€ au 31 mars 2026 contre 89,859 M€ un an plus tôt.

Le nombre de parts au passif du fonds a reculé de -16,25 % sur la période d'observation.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Perspectives 2026

L'environnement nous semble toujours globalement porteur : une croissance solide, une réserve fédérale accommodante et des politiques budgétaires expansionnistes globalement. Le risque pour 2026 est sans doute de voir les parties longues de courbe repartir à la hausse aux États-Unis, mais nous sommes encore loin de niveaux potentiellement dangereux (4,8-5% sur le 10 ans US). Nous adoptons une vision globalement neutre sur les taux, hormis un léger biais positif sur les taux euro. Nous adoptons un positionnement neutre sur le crédit aux États-Unis ainsi qu'en zone Euro. Nous maintenons une vue positive sur les actions américaine pour profiter des creux de marché, ainsi que sur les actions euro dans une moindre mesure.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par La Française détenus en portefeuille au 31/03/2026

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
FR0010190322	La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S	1,59%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	3,34%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013175221	La Française Flexible Financial Bonds - Part I	4,15%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013289071	La Française Sub Debt - Part S	3,00%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	2,60%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013439155	La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	16,38%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0014008UP3	La Française Credit Innovation - Part S EUR	4,65%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013297140	CM-AM OBLI PAYS EMERGENTS - Part S	0,87%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR001400MO51	CM-AM OBLI SOUVERAINS - Part S	12,47%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR001400YQY5	CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part IC	1,22%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
01/12/2025	 Passage forfait frog  Suppression des commissions de mouvements avec ajustement des frais max sans augmentation des frais sur la moyenne des 3 dernières années
03/11/2025	 Renouvellement du mandat CAC (31/03/2031)

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	44,00	-5 161 750,00	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	10,00	-1 181 453,40	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	10,00	-1 171 967,10	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	9,50	-1 100 801,01	EUR
Achat	FR001400YQY5	CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part IC	Fonds	1 000,00	-1 003 750,00	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-48,00	5 666 395,68	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-45,00	5 278 344,75	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-19,00	2 241 269,45	EUR
Vente	IE00BF3N6Y61	Ishares Usd Corp Bnd EUR-H D	Action	-375 000,00	1 427 212,50	EUR
Vente	LU2109787551	Am Msci Em Esg Lead	Action	-21 000,00	1 356 600,00	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêt, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/03/2026

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

La société de gestion du fonds n'a pas à ce jour mis en œuvre de conventions réglementées portant sur des opérations particulières et inhabituelles.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A. Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B. Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C. Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maîtrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entraîner la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (**en numéraire**) qui vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.

Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.

Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.

Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe.

Pour l'année civile 2025, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	%fixe	Variable 2025	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
CMAM	246	19 881 817,18 €	17 146 744,43 €	86,24%	2 887 483,17 €	94	14,52%	2 519 550,43 €	11 892 839,19 €

* « toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle) »

La Politique de rémunération a été revue en 2025.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 1,90% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.
La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

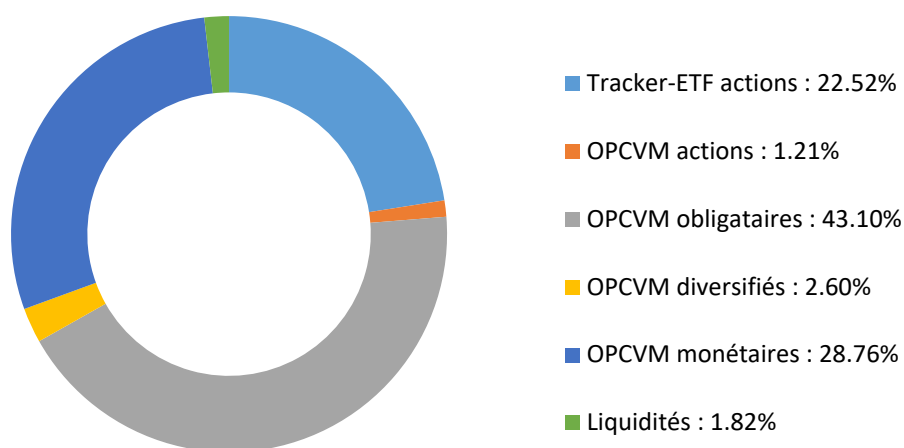
Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

ANNEXE 1 INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: LA FRANCAISE
PATRIMOINE FLEXIBLE

Identifiant d'entité juridique:
969500URA0FEUZNS6Y81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: N/A

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 38.4% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales sont pris en compte via le socle commun d'exigence de Credit Mutuel Asset Management qui comprend l'application de nos politiques sectorielles et de controverses, politiques de vote et d'engagement (disponibles sur le site internet de Groupe La Francaise). De plus, les bonnes pratiques de gouvernances sont implémentées via une discrimination sur le score de gouvernance de la méthodologie de la société de gestion. A date, le fonds ne détient aucune valeur interdite par ce socle commun.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A date, le fonds ne détient aucune valeur interdite par ce socle commun.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

A la fin de la période précédente, le fonds ne détenait aucune valeur interdite par ce socle commun.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/03/2025 au 31/03/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	Others	16,38 %	Others
Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB	Others	14,83 %	Others
BNPP Cash Invest I	Others	12,78 %	Others
Ostrum SRI Cash I	Others	12,63 %	Others
CM-AM OBLI SOUVERAINS - Part S	Others	12,47 %	Others
La Française Credit Innovation - Part S EUR	Others	4,65 %	Others
Amundi 500 Ew Esg Etf	Others	4,48 %	Others
La Française Flexible Financial Bonds - Part I	Others	4,15 %	Others
La Française Trésorerie ISR - Part I	Others	3,34 %	Others
La Française Sub Debt - Part S	Others	3,00 %	Others
La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	Others	2,60 %	Others

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

EUR	Others	1,95 %	Others
Amundi 500 Ew Esg Etf A	Others	1,90 %	Others
La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S	Others	1,59 %	Others
CM-AM GLOBAL BIODIVERSITE - Part IC	Others	1,21 %	Others



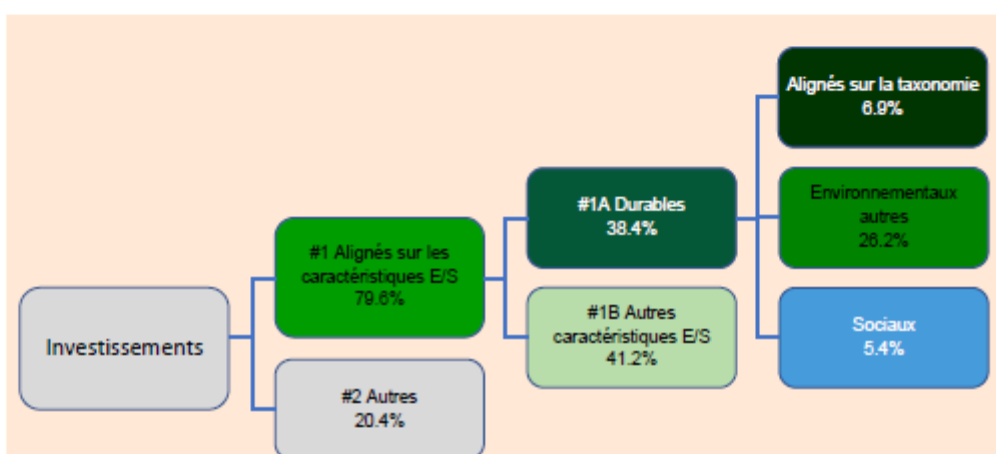
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 38,36%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Tableau allocation



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Autres	100,00 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européennes est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

L'alignement calculé est de 6,86%

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

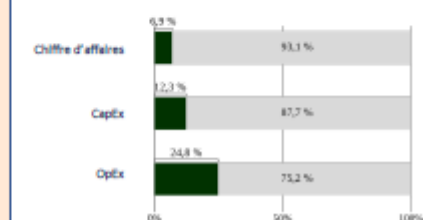
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

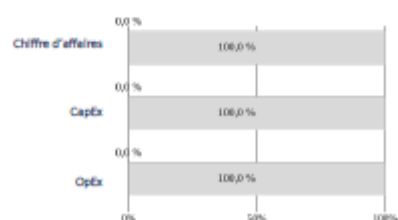
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *



■ Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
■ Alignés sur la taxonomie : nucléaire
■ Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
■ Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *



■ Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
■ Alignés sur la taxonomie : nucléaire
■ Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
■ Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 0.0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 2,40 %

% alignement activités transitoires : 0,79 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 6,86% comparé à 6,16% sur la période précédente

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE du produit financier était de 26,15%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 5,35%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

Nom de l'instrument	Code Isin	Date	Performance de la part
La Française Patrimoine Flexible - Part R	287	31/03/2026	0,88 %
La Française Patrimoine Flexible - Part I	98635	31/03/2026	1,07 %
La Française Patrimoine Flexible - Part F	235935	31/03/2026	2,35 %
Indice LF Patrimoine Flexible	104461	31/03/2026	4,51 %

Comptes annuels
« Audité par le Commissaire aux Comptes »

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :

Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon

75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux porteurs de parts du FCPE CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3,901,501.38	6,309,666.88
OPCVM	3,901,501.38	6,309,666.88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	3,901,501.38	6,309,666.88
Créances et comptes d'ajustement actifs	7,823.26	15,136.11
Comptes financiers	14,075.53	14,022.98

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	21,898.79	29,159.09
TOTAL ACTIF I+II	3,923,400.17	6,338,825.97

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres :	-	-
Capital	3,868,906.65	6,182,363.93
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	43,612.60	133,050.38
Capitaux propres I :	3,912,519.25	6,315,414.31
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	3,912,519.25	6,315,414.31
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10,880.92	23,411.66
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	10,880.92	23,411.66
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	3,923,400.17	6,338,825.97

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	355.15	425.92
Sous-total Produits sur opérations financières	355.15	425.92
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	355.15	425.92
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	5,888.93	-2,072.42
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-2,944.59	-3,365.67
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	2,944.34	-5,438.09

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	3,299.49	-5,012.17
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1,070.54	272.12
Sous-total Revenus nets I = C + D	2,228.95	-4,740.05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	179,714.84	36,212.24
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	179,714.84	36,212.24
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-10,489.25	-1,778.24
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	169,225.59	34,434.00
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-63,023.16	110,157.96
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-63,023.16	110,157.96
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-64,818.78	-6,801.53
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-127,841.94	103,356.43
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	43,612.60	133,050.38

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE, comme son maître La Française Patrimoine Flexible, est un fonds flexible qui a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 30% MSCI World dividendes réinvestis + 70% Bloomberg Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged EUR, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais.

L'actif du FCPE est investi en totalité et en permanence dans des parts du FCP à vocation générale « La Française Patrimoine Flexible » (part I) dont l'orientation de gestion est la suivante :

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du maître :

Fonds flexible, La Française Patrimoine Flexible a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	15.001	14.516	15.147	15.473	15.648
Actif net (en k EUR)	9,966.01	8,291.01	7,266.16	6,315.41	3,912.52
Nombre de titres					
Parts C	664,317.5354	571,154.0555	479,684.3634	408,133.7909	250,024.7534

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.09	-0.05	-0.03	0.08	0.67
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	-	-0.01	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux /barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière	Actif net	0.05% ttc taux maximum	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Frais intégrés dans les frais de gestion financière	FCPE
3	Frais indirects maximum	Actif net	1.90%	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	néant	FCPE
5	Commission de surperformance	Actif net	néant	FCPE

Autres frais facturés au FCPE

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	6,315,414.31	7,266,159.02
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	231,585.75	222,550.64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,754,471.99	-1,314,653.38
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3,299.49	-5,012.17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	179,714.84	36,212.24
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-63,023.15	110,157.96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	3,912,519.25	6,315,414.31

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/03/2026
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	14,688.6509
Nombre de titres rachetés	172,797.6884
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QS0355577ATT	CLASSIQUE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,912,519.25	250,024.7534	15.648

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14.08	-	-	-	14.08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	14.08

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14.08	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	14.08	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010920983	LFP PATRIMOINE FLEXIBLE-I	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Diversifiés	France	EUR	3,901,501.38
TOTAL						3,901,501.38

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/03/2026
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	7,823.26
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	7,823.26
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	10,707.87
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	173.05
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	10,880.92

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	2,944.59	0.05
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	5,888.93	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information pouvant alors être réalisée par tout moyen. Autres frais facturés à l'OPCVM.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/03/2026
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/03/2026
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	3,901,501.38
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe CLASSIQUE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	2,228.95	-4,740.05
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,228.95	-4,740.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,228.95	-4,740.05
Total	2,228.95	-4,740.05
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2026	Exercice 31/03/2025
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	169,225.59	34,434.00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	169,225.59	34,434.00
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	169,225.59	34,434.00
Total	169,225.59	34,434.00
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2026

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				3,901,501.38	99.72
OPCVM				3,901,501.38	99.72
LFP PATRIMOINE FLEXIBLE-I	3,122.7	1,249.40	EUR	3,901,501.38	99.72
Créances				7,823.26	0.20
Dettes				-10,880.92	-0.28
Autres comptes financiers				14,075.53	0.36
TOTAL ACTIF NET			EUR	3,912,519.25	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

CMNE PARTICIPATION FLEXIBLE

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change					
Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	3,901,501.38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	21,898.79
Autres passifs (-)	10,880.92
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	3,912,519.25